

La taille actuelle de l'AMLS, les créneaux attribués en Complexe Sportif et autres salles, nous obligent à une limitation.

Donc, pour les inscriptions, nous vous demandons de vous positionner sur un horaire d'activité précis, et de respecter celui-ci.

De plus, La Mairie a souhaité que nous limitions le nombre d'activités en salle par personne. Nous nous sommes mis d'accord sur 4 créneaux horaires en salle (Complexe sportif, Salle des Ondines, Salle Milcendeau).

Exemple : Si un adhérent participe aux trois créneaux de tennis de table de la semaine, il ne pourra accéder qu'à un seul créneau autre (pilâtes, danse en ligne, gym douce, etc..) dans la même semaine.

Votre choix sera respecté autant que faire se peut, mais ne nous tenez pas rigueur si malheureusement nous ne pouvons pas l'appliquer.

L'AMLS n'est accessible qu'aux habitants de la Communauté de Communes OCEAN MARAIS DE MONTS, avec toutefois une exception pour les habitants de Saint Hilaire de Riez se situant entre la ville de Saint Jean de Monts et la route d'Orouët à la plage des Mouettes.

Nous vous souhaitons une très bonne année sportive et ludique au sein de l'AMLS.

AMLSement le 28Aout 2025

Le président Michel JEHANNO et le Comité Directeur